

## Document technique de l'AMA pour les analyses spécifiques par sport – DT2014ASS

|            |                           |                            |                              |
|------------|---------------------------|----------------------------|------------------------------|
| Document : | DT2014ASS                 | Version :                  | 2.3                          |
| Auteur :   | Groupe d'experts du DTASS | Approuvé par :             | Comité exécutif de l'AMA     |
| Date :     | 17 novembre 2015          | Date d'entrée en vigueur : | 1 <sup>er</sup> janvier 2016 |

### 1. Introduction

Dans le cadre des efforts de l'AMA pour veiller à ce que les *organisations antidopage (OAD)* appliquent des programmes antidopage plus intelligents et plus efficaces, l'article 5.4.1 du Code mondial antidopage 2015 (CMAD2015) stipule : « L'AMA, en consultation avec les fédérations internationales et d'autres *organisations antidopage*, adoptera un Document technique relevant du Standard international pour les contrôles et les enquêtes, établissant, au terme d'une évaluation des risques, les *substances interdites* et/ou les *méthodes interdites* étant les plus susceptibles de faire l'objet d'abus en fonction des sports et des disciplines. »

Le présent Document technique pour les analyses spécifiques par sport (DTASS) a pour but de veiller à ce que les *substances interdites* relevant du champ d'application du DTASS et qui sont susceptibles de faire l'objet d'abus dans certains sports ou certaines disciplines soient soumises à un niveau d'analyse approprié et cohérent de la part de toutes les OAD qui réalisent des *contrôles* dans ces sports/disciplines. Le respect du DTASS est obligatoire au titre du CMAD2015.

L'élaboration du DTASS repose sur une approche scientifique qui associe les exigences physiologiques et non physiologiques de performance du *sportif* à l'avantage ergogénique potentiel de ces *substances interdites*. Le DTASS complète d'autres outils et programmes antidopage tels que le *Passeport biologique de l'athlète (PBA)*, la collecte de renseignements et les enquêtes.

Un niveau minimum d'analyse (NMA) est spécifié pour les *substances interdites* relevant du champ d'application du DTASS pour chaque sport/discipline, exprimé en pourcentage du nombre total de contrôles éligibles et basé sur une évaluation des risques physiologiques présentés par ce sport ou cette discipline. La liste complète des NMA par sport/discipline figure aux annexes 1 et 2 du présent Document technique.

Les NMA, qui sont exprimés en pourcentages dans ce Document technique, s'appliquent aux *contrôles* réalisés par toutes les OAD sur les *sportifs de niveau international* et les *sportifs de niveau national* tels que définis par l'OAD responsable.

Les OAD sont encouragées à utiliser l'article 6.4.1 du CMAD2015, qui prévoit que les OAD peuvent demander aux laboratoires d'analyser leurs *échantillons* en utilisant des menus plus étendus que ceux décrits dans le Document technique.

La *Liste des interdictions* reste applicable dans son intégralité à tous les sports, y compris ceux qui ne sont pas couverts par le DTASS et/ou pour lesquels le NMA est zéro. Toute OAD peut, à sa libre appréciation, demander à tout moment à un laboratoire accrédité par l'AMA d'analyser un *échantillon* pour les *substances interdites* relevant du champ d'application du DTASS.

Au titre de l'article 6.4.3 du CMAD2015, les laboratoires accrédités par l'AMA peuvent également, de leur propre initiative et à leurs propres frais, analyser des *échantillons* pour des *substances interdites* et/ou des *méthodes interdites* ne figurant pas dans le menu d'analyse des *échantillons* décrit dans le DTASS ou spécifié par l'autorité de contrôle (AC).

Outre les dispositions obligatoires du présent Document technique, qui incluent les annexes 1 et 2, l'AMA a élaboré une série de documents d'appui destinés à faciliter la mise en œuvre et l'application du DTASS. Ces ressources sont incluses en tant que documents d'appui A et B, mais ne doivent pas être considérées comme des annexes au DTASS lui-même, car elles pourront être modifiées au besoin afin de continuellement refléter les exigences des partenaires et l'évolution des bonnes pratiques.

Les termes définis dans le *Code*, les *Standards internationaux* et le DTASS figurent à l'article 10 du DTASS.

## 2. Objectifs du DTASS

- 2.1. Protéger les *sportifs* propres en fixant des NMA pour les *substances interdites* entrant dans le champ d'application du DTASS et qui sont susceptibles de faire l'objet d'abus dans des sports ou disciplines particuliers.
- 2.2. Renforcer l'efficacité des programmes antidopage.
- 2.3. Créer une responsabilité pour les partenaires qui réalisent des *contrôles* dans ces sports et disciplines – y compris les fédérations internationales (FI), les *organisations nationales antidopage (ONAD)*, les *organisations responsables de grandes manifestations (OGM)* et les autres autorités de contrôle – de mettre en œuvre les NMA requis.
- 2.4. Maintenir et renforcer la capacité des laboratoires et leur aptitude à détecter les *substances interdites* relevant du champ d'application du DTASS.

## 3. Champ d'application

### 3.1. Niveau du *sportif*

Les exigences du DTASS sont obligatoires pour les *sportifs de niveau international* et les *sportifs de niveau national* (tels que définis par les FI et les ONAD, respectivement). Les OAD peuvent également appliquer le DTASS à d'autres *sportifs* relevant de leur compétence. Dans le but d'atteindre les NMA, seules les analyses réalisées sur les *sportifs de niveau international* et les *sportifs de niveau national* seront utilisées pour évaluer le respect du DTASS par une OAD. Tous les *sportifs* qui participent à de grandes

manifestations placées sous la juridiction d'une OGM seront présumés, aux fins du DTASS, être des *sportifs de niveau international* ou des *sportifs de niveau national*.

### 3.2. *Substances interdites* figurant dans le DTASS

Les *substances interdites*, faisant partie de la *Liste des interdictions*, qui relèvent actuellement du champ d'application du DTASS sont les suivantes :

- Les agents stimulants de l'érythropoïèse (ESA). Section S2.1.1.
- L'hormone de croissance (HC). Section S2.5.
- Les facteurs de libération de l'hormone de croissance (GHRFs) y compris l'hormone de libération de l'hormone de croissance (GHRH) et ses analogues, les secrétagogues de l'hormone de croissance (GHS) et les peptides de l'hormone de croissance (GHRP). Section S2.5.

Les *substances interdites* relevant du champ d'application du DTASS ne font normalement pas partie d'une analyse d'urine standard et nécessitent des méthodes d'analyse spécialisées.

Des informations et conseils relatifs à ces *substances interdites* sont fournis dans les Guides de *contrôle* du DTASS.

Le DTASS n'impose pas l'utilisation du *Passeport biologique de l'athlète*. Toutefois, les sports/disciplines pour lesquels le NMA pour les agents stimulants de l'érythropoïèse est de 10 % sont encouragés à réfléchir aux avantages de la mise en œuvre du module hématologique du *Passeport biologique de l'athlète*.

Les sports ou disciplines pour lesquels le NMA pour les agents stimulants de l'érythropoïèse est de 15 % ou plus sont **fortement encouragés** à mettre en œuvre le module hématologique du *Passeport biologique de l'athlète* dans la/les discipline(s) pertinente(s) afin d'améliorer la qualité de leur programme antidopage.

La mise en œuvre du module hématologique du *Passeport biologique de l'athlète* permet également aux OAD de demander une réduction du pourcentage de NMA pour les agents stimulants de l'érythropoïèse si elles répondent aux critères énoncés à l'article 6 du DTASS.

## 4. NMA pour les sports et disciplines

En conformité avec l'article 5.4.1 du CMAD2015, l'AMA a consulté les FI et d'autres OAD pour élaborer le DTASS.

Les NMA pour les sports/disciplines se trouvent dans les documents suivants :

- **Annexe 1** – Niveaux minimums d'analyse pour les sports et disciplines des Fédérations internationales olympiques, reconnues par le CIO et non reconnues<sup>1</sup> (par ordre alphabétique)
- **Annexe 2** – Niveaux minimums d'analyse pour les sports et disciplines pour les *sportifs* paralympiques (par ordre alphabétique)

---

<sup>1</sup> Inclut uniquement les sports non reconnus par le CIO qui sont des membres reconnus de l'AIMS

## 5. Planification de la répartition des contrôles et pourcentages de NMA

### 5.1. Plan de répartition des contrôles (PRC)

Conformément à l'article 4.2 du Standard international pour les contrôles et les enquêtes, chaque OAD doit entreprendre de bonne foi une évaluation des risques dans le cadre de l'élaboration d'un plan de répartition des contrôles efficace relevant de sa compétence.

Le DTASS est une partie importante du processus global de plan de répartition des contrôles. Une fois qu'un plan de répartition des contrôles est développé, il incombe à chaque OAD de gérer la mise en œuvre du DTASS tout au long de son année de *contrôles* en appliquant les NMA requis de manière ciblée à des *sportifs* définis.

### 5.2. Application des NMA au plan de répartition des contrôles

Une fois qu'une OAD a effectué l'évaluation des risques requise et attribué des contrôles à un sport ou à une discipline dans le cadre de son plan de répartition des contrôles, l'OAD appliquera le NMA prescrit au nombre de contrôles alloué à chaque sport ou discipline afin de déterminer le nombre d'analyses requis pour chaque catégorie de *substances interdites* conformément aux prescriptions du DTASS.

Un contrôle inclut tous les *échantillons* prélevés sur un *sportif* au cours d'une seule phase de prélèvement des échantillons. Par exemple, une phase de prélèvement des échantillons au cours de laquelle sont prélevés un *échantillon* d'urine et deux *échantillons* sanguins compte comme un seul contrôle.

À titre d'autre exemple de l'application du NMA à un plan de répartition des contrôles, si le plan de répartition des contrôles d'une OAD pour un sport/une discipline se compose de 100 contrôles et que ses NMA sont de 60 % pour les agents stimulants de l'érythropoïèse et de 10 % pour l'hormone de croissance/les facteurs de libération de l'hormone de croissance, l'OAD devrait répartir ces analyses de la manière suivante :

- 60 % d'analyses des agents stimulants de l'érythropoïèse, à réaliser dans l'urine ou dans le sang
- 10 % d'analyses de l'hormone de croissance/des facteurs de libération de l'hormone de croissance, à réaliser dans le sang pour l'hormone de croissance ou dans l'urine pour les facteurs de libération de l'hormone de croissance

Les OAD peuvent demander des analyses multiples sur les *échantillons* prélevés lors d'une même phase de prélèvement des échantillons. Dans l'exemple ci-dessus, le nombre minimum absolu de phases de prélèvement des échantillons pourrait être de 60, à supposer que le nombre requis d'analyses de l'hormone de croissance/des facteurs de libération de l'hormone de croissance soit effectué sur les *sportifs* qui sont également contrôlés pour les agents stimulants de l'érythropoïèse.

Les 40 contrôles restants sur les 100 seraient alors soumis soit à l'analyse d'urine standard, soit à un niveau d'analyse plus poussé, ce que les OAD sont encouragées à faire.

Les NMA sont obligatoires, mais la sélection des *sportifs* à contrôler, la sélection des matrices prélevées (urine ou sang) et le moment de ces contrôles restent à la libre appréciation de l'OAD.

La réalisation des NMA pour les sports et disciplines concernés devrait être basée sur la qualité des *contrôles*, et non simplement sur le fait d'atteindre un nombre de contrôles requis. Ainsi, les décisions des OAD devraient reposer sur des renseignements dans la mesure du possible et inclure des informations provenant notamment du *Passeport biologique de l'athlète*, de la localisation des sportifs, du moment des compétitions et toute autre information susceptible d'affecter les habitudes et le moment de l'*usage* de *substances interdites* relevant du champ d'application du DTASS. Le but est de tester les *sportifs* appropriés pour la ou les *substance(s) interdite(s)* concernée(s) au bon moment.

Dans le cadre de l'élaboration et de la supervision par l'AMA des programmes antidopage des OAD, l'AMA surveillera la mise en œuvre du DTASS par chaque OAD au moyen d'ADAMS<sup>2</sup> et examinera la manière dont les contrôles sont appliqués, sur quels *sportifs* et à quel moment au moyen d'une évaluation plus large de la conformité de chaque OAD au Standard international pour les contrôles et les enquêtes.

Des conseils plus détaillés quant à la mise en œuvre du DTASS dans le cadre d'un plan de répartition des contrôles figurent dans les « *Lignes directrices pour la mise en œuvre d'un programme de contrôles efficace* » de l'AMA et dans les « questions-réponses » du document d'appui B.

### 5.3. Sports/disciplines sans NMA définis dans le DTASS

Les sports et disciplines qui ont été déterminés comme présentant un risque physiologique minimum d'abus des *substances interdites* relevant du champ d'application du DTASS et qui n'ont pas de NMA seront soumis à des menus d'analyse d'urine standard de routine *en compétition* et *hors compétition*.

Toutefois, un sport ou une discipline peut être contrôlée à tout moment par toute OAD pour les *substances interdites* relevant du champ d'application du DTASS et à un niveau plus élevé que celui indiqué.

## 6. Demande de réduction des NMA

L'article 6.4.2 du CMAD2015 donne aux OAD la possibilité de demander que les laboratoires analysent des *échantillons* au moyen de menus moins détaillés que ceux prescrits par le DTASS. Ces demandes doivent convaincre l'AMA que « *au vu des circonstances particulières de leur pays ou de leur sport (...) une analyse moins complète* » serait appropriée. L'article 4.7.2 du Standard international pour les contrôles et les enquêtes stipule également que l'AMA ne peut approuver des réductions que si elle est convaincue que celles-ci conduiront à « *l'utilisation la plus intelligente et efficace des ressources disponibles pour les contrôles.* »

La conformité avec le DTASS seul n'est pas suffisante pour démontrer une utilisation intelligente et efficace des ressources disponibles. Par conséquent, la mise en œuvre d'autres

---

<sup>2</sup> L'AMA peut demander aux OAD qui n'utilisent pas ADAMS de fournir en temps voulu des rapports supplémentaires afin de valider leur conformité au DTASS.

stratégies de 'contrôles intelligents' sera requise avant qu'une réduction de NMA ne puisse être envisagée et approuvée.

L'AMA examinera en particulier les critères suivants pour évaluer les réductions possibles :

6.1 Mise en œuvre du module hématologique du *Passeport biologique de l'athlète* (s'applique uniquement au NMA pour les agents stimulants de l'érythropoïèse).

Pour pouvoir bénéficier d'une réduction basée sur l'adoption du module hématologique du *Passeport biologique de l'athlète*, l'OAD doit être en mesure de démontrer :

- 6.1.1. que le programme de *Passeport biologique de l'athlète* pour le sport/la discipline est opérationnel depuis au moins six mois;
- 6.1.2. que le programme de *Passeport biologique de l'athlète* respecte les lignes directrices de l'AMA pour le Passeport et les documents techniques pertinents, y compris la mise en œuvre d'un processus de *contrôles ciblés* en temps réel qui agisse sur recommandation d'une unité de gestion du Passeport biologique de l'athlète (UGPBA) ou d'autres groupes d'experts eu égard aux agents stimulants de l'érythropoïèse;
- 6.1.3. que toutes les données pertinentes du *Passeport biologique de l'athlète* sont disponibles dans ADAMS ou dans un autre système approuvé par l'AMA afin de permettre un contrôle de la part de l'AMA;
- 6.1.4 que le groupe de *sportifs* concernés par le *Passeport biologique de l'athlète* comprend la majorité des *sportifs* dont un nombre approprié d'*échantillons* auront été analysés chaque année comme recommandé par les lignes directrices pour le Passeport, une UGPBA ou un autre groupe d'experts.

L'ampleur d'une éventuelle réduction sera discutée entre l'AMA et l'OAD en tenant compte de toutes les circonstances, y compris le niveau des contrôles des agents stimulants de l'érythropoïèse réalisés avant la mise en œuvre du DTASS.

L'AMA pourra approuver une réduction pouvant aller jusqu'à 50 % du NMA pour les agents stimulants de l'érythropoïèse si les critères requis sont remplis.

6.2. Circonstances particulières

Une demande de réduction d'un NMA pour cause de circonstances particulières ne peut être déposée que pour les *substances interdites* relevant du champ d'application du DTASS. Ces circonstances particulières doivent être clairement indiquées et étayées par une documentation appropriée.

Il incombe donc à l'OAD de prouver par sa demande qu'une réduction d'un NMA dans un sport ou une discipline aboutira à l'utilisation la plus intelligente et la plus efficace des ressources disponibles pour les *contrôles*.

6.3. Demande

Le processus, le formulaire-type de demande et le niveau d'information requis pour étayer une demande figurent dans le document d'appui A.

#### 6.4. Durée de validité de l'approbation

L'approbation d'une réduction d'un NMA sera valable pour une durée approuvée par l'AMA tant que l'OAD applique les conditions indiquées. L'AMA peut réexaminer son approbation de réduction d'un NMA d'une OAD à tout moment.

##### 6.4.1 Module hématologique du *Passeport biologique de l'athlète*

L'approbation par l'AMA d'une réduction du NMA d'une OAD pour les agents stimulants de l'érythropoïèse sur la base de la mise en œuvre efficace du module hématologique du *Passeport biologique de l'athlète* restera valable tant que l'OAD répondra aux exigences imposées par l'AMA dans le cadre de l'approbation initiale. Cette approbation sera reconduite d'année en année sous réserve du réexamen que l'AMA pourrait vouloir effectuer. Les OAD n'ont pas besoin de demander un prolongement de l'approbation, sauf si les circonstances associées à l'approbation initiale évoluent.

### 7. Documentation

Les OAD devront fournir les informations suivantes afin de veiller à ce que l'AMA puisse superviser et évaluer précisément la mise en œuvre du DTASS par une OAD :

#### 7.1. Sport et discipline

Afin de garantir un enregistrement précis de l'analyse de l'*échantillon* par les laboratoires et des statistiques dans ADAMS, les autorités de prélèvement des échantillons et leurs agents de contrôle du dopage doivent veiller à ce que le sport **et la discipline** corrects du *sportif* soient inscrits au minimum sur la copie du formulaire de *contrôle du dopage* (FCD) du laboratoire.

#### 7.2. Type d'analyse pour chaque *échantillon*

La demande d'analyse des *substances interdites* relevant du champ d'application du DTASS doit être remise au laboratoire pour chaque *échantillon* afin de garantir que le laboratoire effectue les analyses appropriées et fasse précisément rapport des résultats dans ADAMS. L'AMA utilisera ADAMS pour aider à la supervision et à l'évaluation de la conformité d'une OAD au DTASS.

Le type d'analyse spécifique requis pour chaque *échantillon* sera consigné sur la documentation de chaîne de possession (ou équivalente) expédiée avec les *échantillons* au laboratoire ou par une autre mineur de communication efficace convenue avec le laboratoire responsable de l'analyse des *échantillons* de l'OAD.

Conformément au Standard international pour les contrôles et les enquêtes, le type d'analyse requis ne doit pas être indiqué sur le formulaire de *contrôle du dopage*.

#### 7.3. Niveau du *sportif* contrôlé

Le DTASS est applicable aux *sportifs de niveau international* et aux *sportifs de niveau national* tels que définis par chaque FI ou ONAD. Pour aider à la supervision du plan de répartition des contrôles de l'OAD et de l'application des NMA aux *sportifs* définis, les OAD sont tenues de mettre au point un système visant à enregistrer le niveau du *sportif*. Cela peut se faire sur le formulaire de *contrôle du dopage* ou par d'autres moyens. Les OAD peuvent être tenues de fournir ces données à l'AMA dans le cadre du programme général

de supervision de la conformité mené par l'AMA. Le niveau du *sportif* peut être enregistré dans ADAMS.

## 8. Analyse et surveillance des données

À des fins de supervision et de conformité du DTASS, l'AMA évaluera si l'OAD a atteint les NMA sur la base de statistiques de *contrôle du dopage*. Celles-ci incluront, mais sans s'y limiter, les éléments suivants :

- Nombre total de contrôles et de types d'analyses;
- NMA atteint pour chaque catégorie de *substance interdite* relevant du champ d'application du DTASS pour chaque sport/discipline;
- Nombre de *sportifs* contrôlés; et
- Capacité du laboratoire.

Ces statistiques et toute autre information pertinente serviront également à réviser et à modifier le DTASS au fil du temps.

Il est attendu des OAD qu'elles utilisent également ces données pour aider à réviser leur plan de répartition et à gérer leurs programmes de *contrôle du dopage*.

Une évaluation plus approfondie de la conformité d'une OAD au Standard international pour les contrôles et les enquêtes comprendra l'examen des méthodes appliquées par l'OAD dans le cadre de sa mise en œuvre des NMA prévus dans le DTASS, y compris la sélection et le moment des *contrôles* et le niveau du *sportif* contrôlé. Ce point sera abordé dans le cadre du programme général de supervision de la conformité mené par l'AMA.

## 9. Révision du DTASS

Dans le cadre de l'évaluation permanente du DTASS, l'AMA surveillera la mise en œuvre du DTASS en consultation avec les OAD et les laboratoires accrédités par l'AMA. Le DTASS pourra être révisé si nécessaire en temps opportun sur la base de ces consultations ou pour d'autres raisons (par ex. révisions de la *Liste des interdictions* ou inclusion dans le DTASS d'une *substance interdite* existante), à la libre appréciation de l'AMA. Un délai d'introduction approprié sera fourni aux OAD avant que ces modifications n'entrent en vigueur.

## 10. Définitions

### 10.1 Termes utilisés dans le DTASS et dont la définition est reprise du CMAD2015

**ADAMS** : Acronyme anglais de Système d'administration et de gestion antidopage (Anti-Doping Administration and Management System), soit un instrument de gestion en ligne, sous forme de banque de données, qui sert à la saisie, à la conservation, au partage et à la transmission de données, conçu pour aider l'AMA et ses partenaires dans leurs opérations antidopage en conformité avec la législation relative à la protection des données.

**AMA** : L'Agence mondiale antidopage.

**Code** : Le Code mondial antidopage.



**Contrôle** : Partie du processus global de *contrôle du dopage* comprenant la planification de la répartition des contrôles, la collecte des *échantillons*, leur manipulation et leur transport au laboratoire.

**Contrôle ciblé** : Sélection de *sportifs* identifiés en vue de *contrôles*, sur la base de critères énoncés dans le Standard international pour les contrôles et les enquêtes.

**Contrôle du dopage** : Toutes les étapes et toutes les procédures allant de la planification de la répartition des contrôles jusqu'à la décision finale en appel, y compris toutes les étapes et toutes les procédures intermédiaires, par exemple la transmission d'informations sur la localisation, la collecte des *échantillons* et leur manipulation, l'analyse de laboratoire, les AUT, la gestion des résultats et les audiences.

**Durée de la manifestation** : Période écoulée entre le début et la fin d'une *manifestation*, telle qu'établie par l'organisme sous l'égide duquel se déroule la *manifestation*.

**Échantillon ou prélèvement** : Toute matrice biologique recueillie dans le cadre du *contrôle du dopage*.

**En compétition** : À moins de dispositions contraires dans les règles d'une fédération internationale ou de l'organisation responsable de la *manifestation* concernée, « *en compétition* » comprend la période commençant douze heures avant une *compétition* à laquelle le *sportif* doit participer et se terminant à la fin de cette *compétition* et du processus de collecte d'*échantillons* lié à cette *compétition*.

**Hors compétition** : Toute période qui n'est pas *en compétition*.

**Liste des interdictions** : Liste identifiant les *substances interdites* et les *méthodes interdites*.

**Manifestation** : Série de *compétitions* individuelles se déroulant sous l'égide d'une organisation responsable (par ex. les Jeux olympiques, les Championnats du monde de la FINA ou les Jeux panaméricains).

**Organisation antidopage** : *Signataire* responsable de l'adoption de règles relatives à la création, à la mise en œuvre ou à l'application de tout volet du processus de *contrôle du dopage*. Cela comprend par exemple le Comité international olympique, le Comité international paralympique, d'autres *organisations responsables de grandes manifestations* qui effectuent des *contrôles* lors de *manifestations* relevant de leur responsabilité, l'AMA, les fédérations internationales et les *organisations nationales antidopage*.

**Organisation nationale antidopage** : La ou les entité(s) désignée(s) par chaque pays comme autorité(s) principale(s) responsable(s) de l'adoption et de la mise en œuvre de règles antidopage, de la gestion du prélèvement d'*échantillons*, de la gestion des résultats de contrôles et de la tenue d'audiences, au plan national. Si une telle entité n'a pas été désignée par l'autorité/les autorités publique(s) compétente(s), le *Comité national olympique* ou l'entité que celui-ci désignera remplira ce rôle.

**Organisation régionale antidopage** : Entité régionale créée par les pays membres pour coordonner et gérer, par délégation, des domaines de leurs programmes nationaux antidopage, pouvant inclure l'adoption et l'application de règles antidopage, la planification et la collecte d'*échantillons*, la gestion des résultats, l'examen des AUT, la tenue des audiences, et la réalisation de programmes éducatifs au plan régional.

**Organisations responsables de grandes manifestations :** Associations continentales de *Comités nationaux olympiques* et toute autre organisation internationale multisports qui servent d'organisation responsable pour une *manifestation internationale*, qu'elle soit continentale, régionale ou autre.

**Passeport biologique de l'athlète :** Programme et méthodes permettant de rassembler et de regrouper des données telles que décrites dans le *Standard international pour les contrôles* et les enquêtes et le *Standard international pour les laboratoires*.

**Sportif :** Toute *personne* qui dispute une compétition sportive au niveau international (tel que défini par chacune des fédérations internationales) ou au niveau national (tel que défini par chacune des *organisations nationales antidopage*). Une *organisation antidopage* est libre d'appliquer des règles antidopage à un *sportif* qui n'est ni un *sportif de niveau international* ni un *sportif de niveau national*, et ainsi de le faire entrer dans la définition de « sportif ». En ce qui concerne les *sportifs* qui ne sont ni de *niveau international* ni de *niveau national*, une *organisation antidopage* peut choisir de réaliser des *contrôles* limités, ou de ne réaliser aucun *contrôle*, de procéder à des analyses d'*échantillons* portant sur un menu plus restreint de *substances interdites*, de ne pas exiger d'informations sur la localisation ou de limiter l'étendue de ces informations, ou de ne pas exiger à l'avance des *AUT*. Cependant, si une violation des règles antidopage prévues à l'article 2.1, 2.3 ou 2.5 est commise par un *sportif* relevant d'une *organisation antidopage* et qui prend part à une compétition d'un niveau inférieur au niveau international ou national, les *conséquences* énoncées dans le *Code* (sauf l'article 14.3.2) doivent être appliquées. Aux fins des articles 2.8 et 2.9 ainsi qu'à des fins d'information et d'éducation antidopage, toute *personne* qui prend part à une compétition sportive et qui relève d'un *signataire*, d'un gouvernement ou d'une autre organisation sportive reconnaissant le *Code* est un *sportif*.

*[Commentaire : Cette définition établit clairement que tous les sportifs de niveaux international et national sont assujettis aux règles antidopage du Code, et que les définitions précises des compétitions de niveau international et de niveau national doivent figurer dans les règles antidopage respectives des fédérations internationales et des organisations nationales antidopage. Cette définition permet également à chaque organisation nationale antidopage, si elle le désire, d'étendre son programme antidopage aux concurrents de niveaux inférieurs au niveau national ou international ou aux individus pratiquant un entraînement physique, mais sans disputer de compétitions. Ainsi, une organisation nationale antidopage pourrait, par exemple, choisir de contrôler des concurrents de niveau récréatif, mais sans exiger à l'avance des AUT. Néanmoins, une violation des règles antidopage impliquant un résultat d'analyse anormal ou une falsification entraîne toutes les conséquences prévues par le Code (à l'exception de l'article 14.3.2). La décision d'appliquer ou non les conséquences aux sportifs de niveau récréatif qui pratiquent des activités d'entraînement physique, mais ne disputent jamais de compétitions est laissée à l'organisation nationale antidopage. De même, une organisation responsable de grandes manifestations qui organise une manifestation uniquement pour des concurrents de niveau vétérans pourrait choisir de contrôler les concurrents, mais de ne pas procéder à des analyses d'échantillons couvrant la totalité du menu des substances interdites. Les concurrents de tous les niveaux devraient bénéficier de programmes d'information et d'éducation en matière de lutte antidopage.]*

**Sportif de niveau international :** *Sportif* concourant dans un sport au niveau international, selon la définition de chaque fédération internationale, en conformité avec le *Standard international pour les contrôles et les enquêtes*.

[Commentaire : En conformité avec le Standard international pour les contrôles et les enquêtes, la fédération internationale est libre de déterminer les critères qu'elle appliquera pour classer les sportifs comme des sportifs de niveau international, par ex. en fonction de leur classement, de leur participation à certaines manifestations internationales, de leur type de licence, etc.

Cependant, elle est tenue de publier ces critères de manière claire et concise, afin que les sportifs puissent s'assurer rapidement et facilement du moment où ils entrent dans la catégorie de sportifs de niveau international. Par exemple, si les critères comprennent la participation à certaines manifestations internationales, la fédération internationale doit en publier la liste.]

**Sportif de niveau national** : Sportif concourant dans un sport au niveau national, selon la définition de chaque *organisation nationale antidopage*, en conformité avec le Standard international pour les contrôles et les enquêtes.

**Standard international** : Standard adopté par l'AMA en appui du Code. La conformité à un *Standard international* (par opposition à d'autres standards, pratiques ou procédures) suffira pour conclure que les procédures envisagées dans le *Standard international* en question sont correctement exécutées. Les *Standards internationaux* comprennent les *documents techniques* publiés conformément à leurs dispositions.

**Substance interdite** : Toute substance ou classe de substances décrite comme telle dans la *liste des interdictions*.

**Usage** : Utilisation, application, ingestion, injection ou consommation par tout moyen d'une *substance interdite* ou d'une *méthode interdite*.

## 10.2 Termes utilisés dans le DTASS et dont la définition est reprise des Standards internationaux

**Agent de contrôle du dopage (ou ACD)** : Agent officiel formé et autorisé par l'autorité de prélèvement des *échantillons* à assumer les responsabilités confiées aux ACD dans le Standard international pour les contrôles et les enquêtes.

**Autorité de contrôle** : Organisation qui a autorisé un prélèvement d'*échantillon*, que ce soit (1) une *organisation antidopage* (par ex. le Comité international olympique ou une autre *organisation responsable de grandes manifestations*, l'AMA, une fédération internationale ou une *organisation nationale antidopage*); ou (2) une autre organisation réalisant des *contrôles* en vertu de l'autorité et conformément aux règles de l'*organisation antidopage* (par ex. une fédération nationale qui est membre d'une fédération internationale).

**Autorité de prélèvement des échantillons** : Organisation responsable du prélèvement des *échantillons* conformément aux exigences du Standard international pour les contrôles et les enquêtes, que ce soit (1) l'autorité de *contrôle* elle-même; ou (2) une autre organisation (par ex. un tiers sous-traitant) à qui l'autorité de *contrôle* a délégué ou sous-traité cette responsabilité (étant entendu que, conformément au Code, l'autorité de *contrôle* reste toujours responsable en dernier ressort du respect des exigences du Standard international pour les contrôles et les enquêtes en matière de prélèvement des *échantillons*).

**Grande manifestation sportive** : Série de *compétitions* internationales individuelles organisées sous la responsabilité d'une organisation internationale multisports (par ex. Jeux olympiques, Jeux panaméricains) et pour laquelle une augmentation significative des ressources et des

capacités, telle que déterminée par l'AMA, est requise afin de réaliser les *contrôles* du dopage durant la *manifestation*.

**Laboratoire** : Laboratoire accrédité par l'AMA appliquant dans le cadre d'activités antidopage, des méthodes et procédés d'analyse qui visent à l'obtention de données prouvant la présence dans l'urine ou d'autres *échantillons* biologiques de *substances*, *méthodes* et *marqueurs* inscrits sur la *liste des interdictions*, ou, le cas échéant, permettant de quantifier une substance seuil.

**Phase de prélèvement des échantillons** : Toutes les activités séquentielles impliquant directement le *sportif*, depuis le moment où le contact initial est établi jusqu'au moment où le *sportif* quitte le poste de *contrôle du dopage* après avoir fourni son (ses) *échantillon(s)*.

**Plan de répartition des contrôles** : Document rédigé par une *organisation antidopage* en vue de la réalisation de *contrôles* de *sportifs* relevant de son autorité, conformément aux exigences de l'article 4 du Standard international pour les contrôles et les *enquêtes*.

**Poste de contrôle du dopage** : Lieu où se déroule la phase de prélèvement des *échantillons*.

**Unité de gestion du Passeport biologique de l'athlète (UGPBA)** : Unité composée d'une ou plusieurs *personne(s)* désignées par l'*organisation antidopage* pour administrer un *Passeport biologique de l'athlète*. Cette unité doit assurer la gestion administrative des Passeports, émettre des recommandations à l'*organisation antidopage* quant à la réalisation de *contrôles de dopage* intelligents et *ciblés*, faire la liaison avec le groupe d'experts, rassembler et autoriser le matériel destiné aux dossiers de documentation relative au *Passeport biologique de l'athlète* et signaler les résultats d'analyse anormaux du Passeport.

### 10.3 Termes dont la définition est propre au DTASS

**Contrôle** : Toute combinaison d'*échantillon(s)* prélevé(s) (et analysé(s)) émanant d'un seul *sportif* au cours d'une même phase de prélèvement des échantillons.

**Évaluation des risques** : Évaluation exhaustive (telle que décrite dans le Standard international pour les contrôles et les enquêtes) des risques liés au dopage d'un sport ou d'une discipline, qui prend en considération une vaste gamme de facteurs de risque en plus du risque physiologique. Ces facteurs peuvent comporter l'historique du dopage, le gain financier, le sexe, l'âge, le statut du sport dans un pays, etc.

**Évaluation des risques physiologiques** : Analyse des exigences physiologiques d'un sport ou d'une discipline par rapport à l'avantage potentiel d'amélioration des performances offert par les *substances interdites* figurant dans le DTASS.

**Niveau minimum d'analyse (NMA)** : Nombre d'analyses portant sur les *substances interdites* relevant du champ d'application du DTASS devant être effectuées par une *OAD* pour chaque sport/discipline, exprimé en pourcentage du total des contrôles éligibles dans son plan de répartition des contrôles.

### Niveaux minimums d'analyse pour les sports et disciplines de Fédérations internationales olympiques, reconnues par le CIO et non reconnues<sup>3</sup>

| SPORT                | DISCIPLINE                | ESA % | GH & GHRF % |
|----------------------|---------------------------|-------|-------------|
| Aïkido               | Aïkido                    | 5     | 5           |
| Alpinisme            | Toutes                    | 10    | 5           |
| Athlétisme           | Épreuves combinées        | 15    | 15          |
| Athlétisme           | Saut en hauteur           | 10    | 15          |
| Athlétisme           | Longue distance (3000 m+) | 60    | 5           |
| Athlétisme           | Demi-fond 800-1500 m      | 30    | 10          |
| Athlétisme           | Sprint 400 m ou moins     | 10    | 15          |
| Athlétisme           | Lancer                    | 5     | 15          |
| Aviron               | Aviron                    | 30    | 10          |
| Badminton            | Badminton                 | 10    | 10          |
| Bandy                | Bandy                     | 5     | 10          |
| Baseball             | Baseball                  | 5     | 10          |
| Basketball           | Basketball                | 10    | 10          |
| Basketball           | 3 contre 3                | 10    | 10          |
| Bateau-dragon        | Bateau-dragon             | 10    | 5           |
| Biathlon             | Biathlon                  | 60    | 10          |
| Billard              | Toutes                    | 0     | 0           |
| Bobsleigh            | Bobsleigh                 | 5     | 10          |
| Bobsleigh            | Skeleton                  | 0     | 10          |
| Boules               | Toutes                    | 0     | 0           |
| Bowling              | Toutes                    | 0     | 0           |
| Boxe                 | Boxe                      | 15    | 10          |
| Bridge               | Bridge                    | 0     | 0           |
| Canoë/kayak          | Sprint (200 m)            | 10    | 10          |
| Canoë/kayak          | Slalom                    | 15    | 10          |
| Canoë/kayak          | Kayak polo                | 5     | 10          |
| Canoë/kayak          | Demi-fond (500 m)         | 15    | 10          |
| Canoë/kayak          | Bateau-dragon             | 10    | 5           |
| Canoë/kayak          | Freestyle                 | 5     | 10          |
| Canoë/kayak          | Longue distance (1000 m)  | 30    | 5           |
| Canoë/kayak          | Marathon                  | 30    | 5           |
| Canoë/kayak          | Course en océan           | 15    | 5           |
| Canoë/kayak          | Eau-vive                  | 5     | 10          |
| Casting              | Casting                   | 0     | 0           |
| Cheer                | Cheer                     | 5     | 5           |
| Chiens de traîneau   | Chiens de traîneau        | 0     | 0           |
| Course d'orientation | Toutes                    | 15    | 5           |
| Cricket              | Toutes                    | 5     | 10          |

<sup>3</sup> Inclut uniquement les sports non reconnus par le CIO qui sont des membres reconnus de l'AIMS

| SPORT              | DISCIPLINE          | ESA % | GH & GHRF % |
|--------------------|---------------------|-------|-------------|
| Culturisme         | Culturisme          | 5     | 30          |
| Culturisme         | Fitness             | 10    | 30          |
| Curling            | Curling             | 0     | 0           |
| Cyclisme           | Artistique          | 5     | 5           |
| Cyclisme           | BMX                 | 5     | 10          |
| Cyclisme           | Cycle-ball          | 5     | 5           |
| Cyclisme           | Cyclocross          | 30    | 10          |
| Cyclisme           | VTT                 | 30    | 10          |
| Cyclisme           | Cyclisme sur route  | 60    | 10          |
| Cyclisme           | Endurance sur piste | 60    | 10          |
| Cyclisme           | Sprint sur piste    | 10    | 10          |
| Cyclisme           | Trial               | 5     | 5           |
| Dames              | Dames               | 0     | 0           |
| Danse              | Toutes              | 5     | 5           |
| Disque volant      | Ultime-passe        | 5     | 5           |
| Échecs             | Échecs              | 0     | 0           |
| Escalade           | Rochers             | 10    | 10          |
| Escalade           | Lead                | 10    | 5           |
| Escalade           | Vitesse             | 10    | 5           |
| Escrime            | Toutes              | 5     | 5           |
| Escrime            | Épée                | 5     | 5           |
| Escrime            | Fleuret             | 5     | 5           |
| Escrime            | Sabre               | 5     | 5           |
| Fistball           | Fistball            | 5     | 5           |
| Fléchettes         | Fléchettes          | 0     | 0           |
| Floorball          | Floorball           | 5     | 5           |
| Football           | Beach football      | 5     | 5           |
| Football           | Football            | 10    | 10          |
| Football           | Futsal              | 5     | 5           |
| Football américain | Football américain  | 5     | 10          |
| Force athlétique   | Toutes              | 5     | 30          |
| Go                 | Go                  | 0     | 0           |
| Golf               | Golf                | 5     | 5           |
| Gymnastique        | Artistique          | 10    | 10          |
| Gymnastique        | Acrobatique         | 5     | 10          |
| Gymnastique        | Rythmique           | 5     | 5           |
| Gymnastique        | Aérobic             | 10    | 5           |
| Gymnastique        | Trampoline          | 5     | 5           |
| Gymnastique        | Tumbling            | 5     | 5           |
| Handball           | Beach               | 5     | 5           |
| Handball           | En salle            | 10    | 10          |
| Haltérophilie      | Haltérophilie       | 5     | 30          |
| Hockey sur gazon   | Hockey sur gazon    | 10    | 10          |

| SPORT              | DISCIPLINE                          | ESA % | GH & GHRF % |
|--------------------|-------------------------------------|-------|-------------|
| Hockey sur gazon   | En salle                            | 5     | 5           |
| Hockey sur glace   | Hockey sur glace                    | 5     | 10          |
| Ice-stock          | Cible                               | 0     | 0           |
| Ice-stock          | Distance                            | 0     | 5           |
| Judo               | Judo                                | 10    | 10          |
| Ju-Jitsu           | Toutes                              | 10    | 10          |
| Karaté             | Karaté                              | 10    | 10          |
| Kendo              | Kendo                               | 5     | 5           |
| Kickboxing         | Toutes                              | 15    | 10          |
| Korfball           | Korfball                            | 10    | 5           |
| Lacrosse           | Lacrosse                            | 10    | 10          |
| Luge               | Luge                                | 0     | 10          |
| Lutte              | Toutes                              | 15    | 10          |
| Minigolf           | Minigolf                            | 0     | 0           |
| Moto               | Toutes                              | 5     | 0           |
| Motonautisme       | Jet ski                             | 5     | 5           |
| Motonautisme       | Circuit                             | 0     | 0           |
| Motonautisme       | Offshore                            | 0     | 0           |
| Muaythai           | Muaythai                            | 15    | 10          |
| Netball            | Netball                             | 10    | 5           |
| Patinage           | Patinage artistique                 | 10    | 10          |
| Patinage           | Patinage de vitesse courte piste    | 15    | 10          |
| Patinage           | Patinage de vitesse 1500 m ou moins | 15    | 10          |
| Patinage           | Patinage de vitesse >1500 m         | 30    | 10          |
| Patinage           | Patinage synchronisé                | 10    | 5           |
| Pêche              | Pêche                               | 0     | 0           |
| Pelote basque      | Pelote basque                       | 5     | 5           |
| Pentathlon moderne | Pentathlon moderne                  | 5     | 5           |
| Polo               | Toutes                              | 5     | 5           |
| Racquetball        | Racquetball                         | 10    | 5           |
| Rugby              | Rugby à quinze                      | 10    | 10          |
| Rugby              | Rugby à sept                        | 10    | 10          |
| Sauvetage          | En mer                              | 10    | 5           |
| Sauvetage          | Piscine                             | 10    | 5           |
| Sambo              | Sambo                               | 10    | 10          |
| Savate             | Toutes                              | 10    | 10          |
| Sepaktakraw        | Toutes                              | 0     | 0           |
| Ski                | Ski alpin                           | 15    | 10          |
| Ski                | Ski nordique                        | 60    | 10          |
| Ski                | Combiné nordique                    | 30    | 10          |
| Ski                | Ski acrobatique                     | 10    | 5           |
| Ski                | Saut à skis                         | 0     | 5           |
| Ski                | Snowboard                           | 10    | 5           |

| SPORT                | DISCIPLINE   | ESA % | GH & GHRF % |
|----------------------|--|-------|-------------|
| Ski-alpinisme        | Ski-alpinisme                                      | 30    | 5           |
| Ski nautique         | Course   | 5     | 5           |
| Ski nautique         | Slalom   | 5     | 5           |
| Ski nautique         | Acrobatie  | 5     | 5           |
| Ski nautique         | Wakeboard  | 5     | 5           |
| Soft tennis          | Soft tennis  | 5     | 5           |
| Softball             | Softball   | 5     | 10          |
| Sports aériens       | Toutes   | 0     | 0           |
| Sports aquatiques    | Plongeon   | 0     | 5           |
| Sports aquatiques    | Sprint 100 m ou moins                              | 10    | 10          |
| Sports aquatiques    | Natation longue distance 800 m+                    | 30    | 5           |
| Sports aquatiques    | Natation demi-fond 200-400 m                       | 15    | 5           |
| Sports aquatiques    | Natation en eau libre                              | 30    | 5           |
| Sports aquatiques    | Natation synchronisée                              | 10    | 5           |
| Sports aquatiques    | Water-polo   | 10    | 10          |
| Sports automobiles   | Toutes   | 5     | 0           |
| Sports équestres     | Dressage   | 0     | 0           |
| Sports équestres     | Attelage   | 0     | 0           |
| Sports équestres     | Spectacle  | 5     | 5           |
| Sports équestres     | Endurance  | 5     | 5           |
| Sports équestres     | Saut   | 5     | 5           |
| Sports équestres     | Reining  | 0     | 0           |
| Sports équestres     | Concours d'obstacles                               | 5     | 5           |
| Sports à roulettes   | Artistique   | 5     | 5           |
| Sports à roulettes   | Hockey   | 5     | 10          |
| Sports à roulettes   | Sprint sur patins à roues alignées 1000 m ou moins | 15    | 10          |
| Sports à roulettes   | Course de fond sur patins à roues alignées >1000 m | 30    | 10          |
| Sports subaquatiques | Apnée  | 15    | 5           |
| Sports subaquatiques | Aquathlon (lutte subaquatique)                     | 15    | 10          |
| Sports subaquatiques | Nage avec palmes en eau vive                       | 30    | 5           |
| Sports subaquatiques | Nage avec palmes en piscine                        | 15    | 5           |
| Sports subaquatiques | Immersion libre                                    | 15    | 5           |
| Sports subaquatiques | Pêche au harpon                                    | 15    | 5           |
| Sports subaquatiques | Rugby subaquatique                                 | 5     | 5           |
| Sports subaquatiques | Tir à la cible                                     | 0     | 0           |
| Sports subaquatiques | Hockey subaquatique                                | 5     | 5           |
| Squash               | Squash   | 10    | 5           |
| Sumo                 | Sumo   | 10    | 10          |
| Surf                 | Toutes   | 10    | 5           |
| Taekwondo            | Poomsae  | 5     | 5           |
| Taekwondo            | Sparring   | 10    | 10          |
| Tennis               | Tennis   | 10    | 5           |



| <b>SPORT</b>    | <b>DISCIPLINE</b> | <b>ESA %</b> | <b>GH &amp; GHRF %</b> |
|-----------------|-------------------|--------------|------------------------|
| Tennis de table | Tennis de table   | 5            | 5                      |
| Tir             | Toutes            | 0            | 0                      |
| Tir à l'arc     | Toutes            | 0            | 0                      |
| Tir à la corde  | Tir à la corde    | 5            | 10                     |
| Triathlon       | Toutes            | 60           | 10                     |
| Voile           | Toutes            | 5            | 5                      |
| Volleyball      | Beach volleyball  | 5            | 5                      |
| Volleyball      | Volleyball        | 5            | 5                      |
| Wushu           | Sanda             | 10           | 10                     |
| Wushu           | Taolu             | 5            | 5                      |

### Niveaux minimums d'analyse pour les sports et disciplines pratiqués par les sportifs paralympiques

| SPORT             | DISCIPLINE                              | ESA % | GH & GHRF % |
|-------------------|---|-------|-------------|
| Athlétisme        | Course demi-fond IPC 800-1500 m         | 30    | 5           |
| Athlétisme        | Course de fond IPC 3000 m+              | 30    | 5           |
| Athlétisme        | Épreuves combinées IPC                  | 15    | 10          |
| Athlétisme        | Lancer IPC                              | 5     | 10          |
| Athlétisme        | Saut IPC                                | 5     | 10          |
| Athlétisme        | Sprint IPC 400 m ou moins               | 5     | 10          |
| Aviron            | Para-aviron                             | 30    | 10          |
| Badminton         | Para-badminton                          | 5     | 5           |
| Basketball        | Basketball en fauteuil roulant          | 5     | 5           |
| Biathlon          | Biathlon IPC                            | 30    | 10          |
| Bobsleigh         | Para-bobsleigh                          | 5     | 5           |
| Boccia            | Para-boccia                             | 0     | 0           |
| Canoë/kayak       | Para-canoë sprint                       | 10    | 10          |
| Curling           | Curling en fauteuil roulant             | 0     | 0           |
| Cyclisme          | Para-cyclisme sprint sur piste          | 5     | 5           |
| Cyclisme          | Para-cyclisme sur route                 | 30    | 5           |
| Cyclisme          | Para-cyclisme endurance sur piste       | 30    | 5           |
| Danse sportive    | Danse sportive IPC en fauteuil roulant  | 0     | 0           |
| Escrime           | Escrime en fauteuil roulant             | 5     | 5           |
| Football à 5      | Para-football à 5                       | 5     | 5           |
| Football à 7      | Para-football à 7                       | 5     | 5           |
| Force athlétique  | Force athlétique IPC                    | 5     | 30          |
| Goalball          | Goalball                                | 5     | 5           |
| Handball          | Para-handball                           | 5     | 5           |
| Hockey sur gazon  | Para-hockey sur gazon                   | 5     | 5           |
| Hockey sur luge   | Hockey sur luge IPC                     | 5     | 5           |
| Judo              | Para-judo                               | 10    | 10          |
| Luge              | Para-luge                               | 0     | 5           |
| Rugby             | Rugby en fauteuil roulant               | 5     | 5           |
| Ski               | Para-snowboard                          | 5     | 5           |
| Ski               | Ski alpin IPC                           | 10    | 5           |
| Ski               | Ski de fond IPC moyenne/longue distance | 30    | 10          |
| Ski               | Ski de fond IPC sprint/courte distance  | 30    | 10          |
| Sports aquatiques | Natation IPC sprint 100 m ou moins      | 5     | 10          |
| Sports aquatiques | Natation IPC demi-fond 200-400 m        | 10    | 5           |
| Sports aquatiques | Natation IPC longue distance 800 m+     | 30    | 5           |
| Sports équestres  | Para-sports équestres                   | 0     | 0           |
| Taekwondo         | Para-taekwondo-kyorugi                  | 10    | 10          |
| Tennis            | Tennis en chaise roulante               | 5     | 5           |

| <b>SPORT</b>    | <b>DISCIPLINE</b>    | <b>ESA %</b> | <b>GH &amp; GHRF %</b> |
|-----------------|----------------------|--------------|------------------------|
| Tir             | Tir IPC              | 0            | 0                      |
| Tennis de table | Para-tennis de table | 5            | 5                      |
| Tir à l'arc     | Para-tir à l'arc     | 0            | 0                      |
| Triathlon       | Para-triathlon       | 30           | 10                     |
| Voile           | Para-voile           | 0            | 0                      |
| Volleyball      | Volleyball assis     | 5            | 5                      |